

Extension de Procès-verbal de classement performanciel

n°RT02-063*01

extension d'appellation commerciale du Procès-verbal d'essais CSTB n°RT02-063 du 12 Juillet 2002
selon le document du CSTB paru dans les Cahiers du CSTB, livraison 410 de Juin 2000, sous le numéro 3232 et intitulé
"Revêtements de sols industriels - Classement performanciel - Référentiel technique "

concernant le système de revêtement de sol industriel

STRIASOL 2500
appliqué en épaisseur 3 mm**Société :** MAESTRIA
ZI, 1 rue Denis Papin
F-09100 Pamiers**Formulateur :** MAESTRIA**Constitution :**

Système à base de résines époxydiques bi-composants comprenant :

- le primaire constitué du mélange de résine "Résine multicouche", appliqué à raison de 400 g/m²,
- la couche de masse constituée du mortier à 3 composants prédosés "Striasol 2500" obtenu par mélange de la résine "Striasol 2500" (13,450 kg), du colorant et de la charge de silice "Striasol 2500" (25 kg), appliqué à raison de 5 kg/m².

Classement performanciel du revêtement décrit, dans les conditions normales de température et d'entretien :**P / M**

i	p	r	u
3	3	3	4

P / C

a	b	s
3	3	3

("i" pour impact (choc) ; "p" pour poinçonnement ; "r" pour ripage ; "u" pour usure par roulage
"a" pour acides courants ; "b" pour bases courantes ; "s" pour solvants et produits tachants courants)

qui peut-être exprimé, de façon simplifiée par :

P / M _{3.3.3.4} - **P / C** _{3.3.3}

La présente extension ne vaut que dans les conditions de réalisation décrites dans le rapport d'essais du CSTB n°RT02-063, les produits mis en œuvre sous la désignation commerciale « Striasol 2500 » étant identiques, à la désignation commerciale près, à ceux appliqués en vue de l'établissement de ce même rapport d'essais.

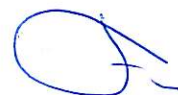
Le Technicien responsable des essais



Christophe MICHEL

Fait à Marne-la-Vallée, le 11 Juin 2004

L'Ingénieur responsable de secteur



Gilbert FAU

La présente extension ne vaut que tant que la validité du procès-verbal d'essais auquel elle se rattache est maintenue, ce dernier étant valable 5 ans jusqu'au 31 Juillet 2006 sauf annulation ou suspension et sous réserve que le système décrit ne subisse pas de modification ; elle ; elle atteste uniquement des caractéristiques des maquettes soumises aux essais, préparées et réalisées avec les composants décrits et dans les conditions précisées mais ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. La liste des procès-verbaux est tenue à jour par le CSTB.

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent document sauf accord particulier du CSTB.